



# GRAND CONSEIL

## de la République et canton de Genève

QUE 2299-A

Date de dépôt : 21 janvier 2026

### Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Pourquoi la Direction Praillle Acacias Vernets (DPAV) s'est-elle déplacée à Lyon ?

En date du 12 décembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La direction PAV est chargée de la planification et de la mise en œuvre du grand projet urbain Praillle Acacias Vernets (PAV) dans le respect des objectifs qualitatifs des documents-cadres (plan directeur cantonal Genève 2030 et plan directeur de quartier). Pour atteindre ces objectifs de qualité urbaine, la DPAV agit en étroite collaboration avec les services cantonaux chargés des politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, avec les communes et avec l'ensemble des partenaires du projet urbain.*

*Nous avons appris que des collaborateurs de la DPAV se sont rendus à plusieurs reprises à Lyon, notamment au mois de juin, puis de nouveau au mois de novembre de cette année. Les raisons de ces déplacements dans la capitale des Gaules soulèvent diverses questions au vu du contexte budgétaire actuel, soit :*

- *Quelle est la composition de cette délégation genevoise ?*
- *Quelles sont les fonctions des participantes et participants ?*
- *Qui a pris en charge les frais de déplacement, de repas, de représentations, etc., de nos participantes et participants ?*
- *Quels sont les montants par catégorie ?*
- *Quelles ont été les interventions de nos participantes et participants lors de ces déplacements à Lyon ?*

- *Quel est le bilan que le département tire de ces déplacements ?*
- *D'autres déplacements sont-ils prévus ? Avec quelle prise en charge par le département du territoire ?*
- *De manière générale, existe-t-il une directive départementale sur les déplacements et leur prise en charge ? Si oui, est-elle la même pour tous les départements ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les enjeux de production de logements et les difficultés de refaire la ville sur la ville ne sont pas spécifiques à Genève; on les rencontre sous différentes formes dans les grandes métropoles européennes. Ainsi, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) suscite la curiosité de nos confrères d'autres agglomérations, et des délégations sont régulièrement reçues au pavillon SICLI pour échanger sur le projet. Ainsi en 2025, des représentants de la Fédération des élus des entreprises publiques locales (France), de la faîtière des coopératives d'habitation de Catalogne, de la Conférence Suisse des aménagistes locaux, des architectes belges, l'équipe de développement du projet Métamorphose de la Ville de Lausanne, des chercheurs du réseau des universités suisses travaillant sur la ville et l'urbain, ainsi que les services de la construction et de l'aménagement de Bâle-Ville ont été reçus pour une présentation du projet.

Réciproquement, il est tout à fait essentiel que les collaborateurs de la direction générale du projet Praille-Acacias-Vernets (DPAV) s'informent des difficultés rencontrées et des bonnes pratiques observées sur des grands projets analogues. C'est ainsi qu'une représentante des autorités de Copenhague est intervenue lors du Forum du PAV en février 2025 pour présenter la stratégie de renouvellement du quartier du port. Dans cette même perspective de partage d'expériences, 7 collaborateurs de l'opérateur urbain du PAV (dont 5 collaborateurs de la DPAV) ont participé en juin 2025 aux entretiens annuels du Club ville aménagement (francophone) à Lyon. De même, 6 collaborateurs de l'opérateur urbain (dont 2 de la DPAV) ont répondu favorablement à l'invitation de l'opérateur urbain du projet de régénération de la Part-Dieu pour aller visiter des opérations de tours réalisées récemment.

En application du cadre réglementaire en vigueur, les déplacements hors canton sont validés par la hiérarchie (cf. règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale, du 21 février 2007 (RDébours; rs/GE B 5 15.24)). Conformément au règlement précité, les montants suivants ont été pris en charge pour le séminaire de juin 2025 : 250 francs par personne pour ce qui est des frais de déplacement (train) et d'hôtel. L'inscription au colloque, incluant les repas s'est élevée à 300 francs.

Pour ce qui est de la visite de novembre 2025, aucune note de frais n'a été émise, le déjeuner de travail (plat du jour) ayant été pris en charge par les hôtes et les frais de déplacement par les participants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Thierry APOTHÉLOZ